

**BIENVENUE A L'IFAS DE REDON**  
**INSTITUT DE FORMATION**  
**AIDE-SOIGNANTE**



Siège administratif :  
7 rue Saint Conwoion  
CS 906262  
35603 REDON CEDEX  
[secretariat.ifas@ch-redon.fr](mailto:secretariat.ifas@ch-redon.fr)

Ouverture du secrétariat du Lundi au Vendredi  
de 09h00 à 12h45 – 13h30 à 17h15

# SOMMAIRE

## I. Présentation de l'Institut de Formation

a- Deux sites

b- Informations pratiques

c- Réussite, Satisfaction et Insertion

## II. La Formation

a- Conditions d'accès à la formation

b- Financements

c- Organisation de la Formation

## III. Calendrier en cours

## IV. Témoignages

## V. Guide d'accueil des personnes en situation de handicap

## VI. Plans d'Accès

**Pour les personnes en situation de handicap :**

- Un guide de l'apprenant est consultable à la fin de cette plaquette,
- Vous pouvez contacter le référent handicap au 02.99.70.35.59 ou par mail : [secretariat.ifas@ch-redon.fr](mailto:secretariat.ifas@ch-redon.fr)
- Un interphone est à disposition en bas de l'escalier.

**Bienvenue à l'IFAS du Centre Hospitalier  
Intercommunal  
Redon-Carentoir**

Nous serons très heureux de vous accueillir  
pour ces 11 prochains mois.

Nous mettrons tout en œuvre pour votre  
réussite et vous accompagner vers ce métier de  
l'humain.

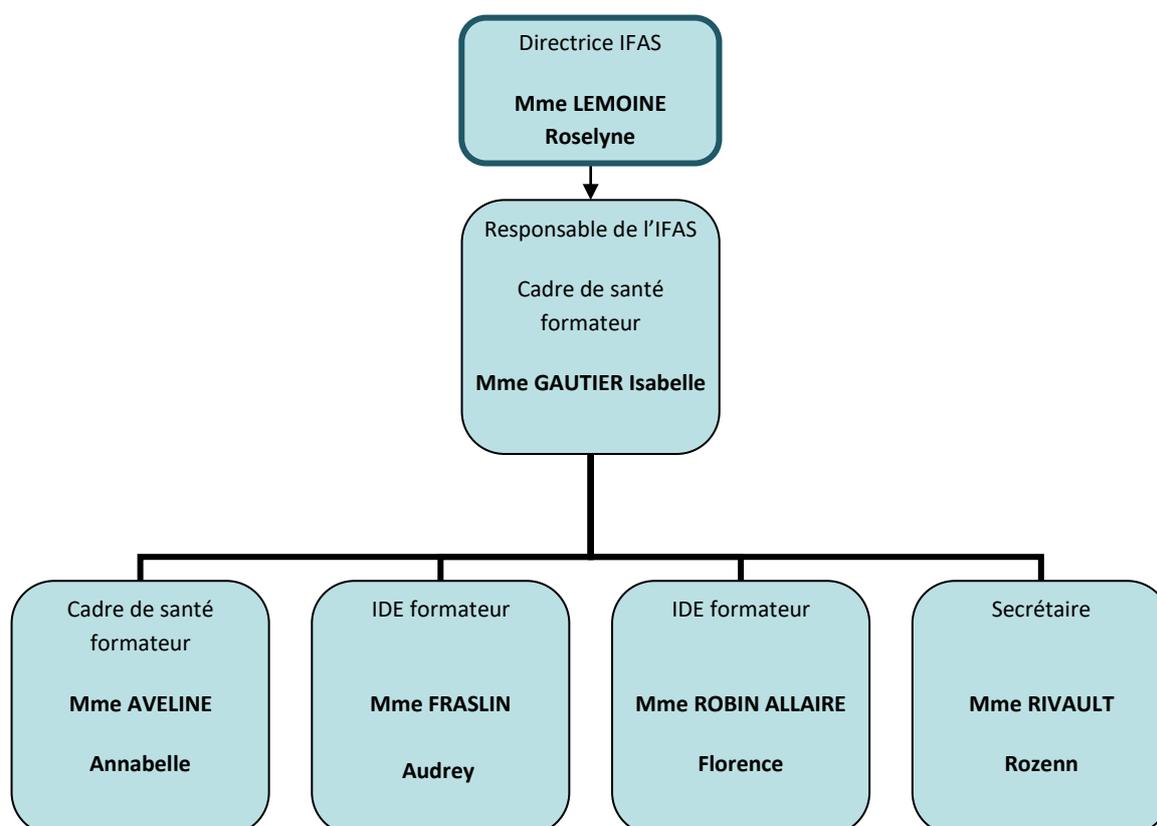
L'équipe IFAS

## I. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)<sup>1</sup>. Le certificateur est le Ministère chargé de la santé.

Sa capacité d'accueil est de 60 apprenants venant d'horizons différents. Deux rentrées sont organisées (une fin Août, une en Mars) à partir d'une sélection.

### L'Équipe :



**Et des intervenants extérieurs issus de structures hospitalières et du médico-social apportent leur savoir-faire et leurs expériences du terrain aux apprenants de l'IFAS.**

<sup>1</sup> N°RNCP : 35830 – date d'enregistrement le 28/07/2021

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/>

## a. Deux sites

Un espace situé rue Saint-Conwoïon siège administratif



Un espace Quai Jean Bart (sur le site du Ciné Manivel)



## Vos ressources

∞ Une directrice, une responsable, une équipe de formateurs, une secrétaire,  
∞ Votre formateur référent,

∞ Des intervenants extérieurs : aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens,  
ergothérapeutes, audioprothésiste, membres d'associations de patients, divers partenaires  
du territoire, ...

∞ Les professionnels du terrain : tuteurs et encadrants des lieux de stages,

∞ Les délégués de votre promotion.

▪ Salle informatique, salles de pratiques : à disposition

▪ Prêt de livres, DVD, revues, ...

▪ La Médiathèque de la ville de Redon est aussi un lieu accessible. La consultation de documents sur  
place est entièrement libre et gratuite. L'IFAS souscrit un abonnement pour l'année de formation

▪ Salle de documentation au GRETA sur réservation

▪ Participation aux opportunités du territoire

## b. Informations pratiques



### MOBILITE

Proximité de la gare  
SNCF, de la gare routière  
Parkings voiture et vélo à  
proximité



### RESTAURATION

Self au Centre  
Hospitalier  
Intercommunal-site  
de Redon,  
Tarif : prix indicatif  
2024  
(3.10 € pour entrée,  
plat, dessert au choix)



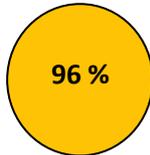
### LOGEMENT

MAPAR  
Proposition de  
logement chez  
l'habitant (affiche à  
l'IFAS)

## c. Réussite, Satisfaction et Insertion

en 2023

Taux de réussite :



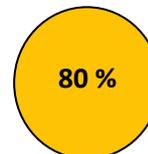
Une moyenne sur les 3 dernières années



Taux de satisfaction des apprenants :



dont

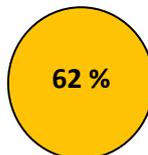


sont très satisfaits

Taux d'insertion :



dont



sur le territoire de REDON AGGLO

## II. LA FORMATION

Elle est régie par des textes réglementaires :

- L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifié par l'arrêté du 12 avril 2021, l'arrêté du 10 juin 2021 et de l'arrêté du 9 juin 2023.
- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant modifié par l'arrêté du 9 juin 2023.

### a. Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Aucun diplôme n'est requis pour se présenter
- Recrutement par sélection sur dossier et entretien hors les ASH qui bénéficient de 1 an d'ancienneté ainsi que les promotions professionnelles

### b. Financements

La Région Bretagne finance les coûts pédagogiques, pour les jeunes sortant du système scolaire et les demandeurs d'emploi, dans le cadre de sa gamme d'offre de formation Qualif Sanitaire & Social. Si vous êtes sélectionné à l'IFAS de Redon, ce dispositif s'appliquera sans qu'il y ait besoin de monter un dossier financier.

- La Région Bretagne propose aussi des bourses et une aide au permis de conduire, sur critères, afin de sécuriser l'accès à la formation puis à l'emploi. (Voir dossier de sélection)
- Pour tout renseignement, vous pouvez contacter leurs services sur :

[QUALIF Sanitaire et Social - Région Bretagne](#)

## c. Organisation de la formation (cursus complet)

La formation se déroule par alternance, sur 11 mois, soit 22 semaines de formation théorique et 22 semaines de formation clinique. (Avec 3 semaines de congés annuels pour la rentrée de fin Août et 4 semaines pour la rentrée de mars, de manière privilégiée au moment des vacances scolaires)

### Organisation de la formation théorique :

		– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
		– Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
		– Travaux personnels guidés (TPG)	35h (réparties au sein des différents modules)
<b>Compétences</b>			
<b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	– Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147h
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	– Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21h
<b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	– Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77h
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	– Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182h
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	– Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h
<b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	– Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70h
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	– Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h

<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	– Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	– Module 9. – Traitement des informations	35h
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	– Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h

L'enseignement théorique se déroule sur la base de 35 heures hebdomadaires réparties du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30 (horaires variables) et est en présentiel ou distanciel selon l'organisation réfléchi par l'équipe pédagogique.

### **Organisation de la formation clinique :**

- ✚ **4 périodes de stages** réalisés en milieu professionnel : 3 stages de cinq semaines et 1 stage de sept semaines réalisé en fin de formation.
- ✚ Dans le champ sanitaire et médico-social.
- ✚ Les stages sont trouvés et programmés par l'IFAS.

Membre du programme Erasmus+ piloté par la Région Bretagne, l'IFAS offre également aux apprenants la possibilité de partir en stage dans des pays membres de l'Union Européenne pour y découvrir d'autres pratiques professionnelles

## d. Organisation de la formation – cursus partiels, passerelles

– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)	Avec possibilité de 35 h supplémentaires
– Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)	
– Travaux personnels guidés (TPG)	35h (réparties au sein des différents modules)	

### Et si vous êtes ...

#### DEAES (réf. 2016)

MOD 1 allégé de 7 jours  
 MOD 2 allégé de 1 jour  
 MOD 3  
 MOD 4 allégé de 3 jours  
 MOD 5  
~~MOD 6 (E)~~  
 MOD 7  
 MOD 8  
~~MOD 9 (E)~~  
 MOD 10 allégé de 5 jours

3 stages de  
4 semaines

#### DEAES (réf.2021) fusion spécialités

MOD 1 allégé de 7 jours  
 MOD 2 allégé de 1 jour  
 MOD 3 allégé de 2 jours  
 MOD 4 allégé de 3 jours  
~~MOD 5 (E)~~  
~~MOD 6 (E)~~  
 MOD 7  
 MOD 8 allégé de 2 jours  
~~MOD 9 (E)~~  
~~MOD 10 (E)~~

3 stages de  
4 semaines

#### DEA (ref.2006)

MOD 1  
 MOD 2  
 MOD 3 allégé de 6 jours  
 MOD 4 allégé de 2 jours  
~~MOD 5 (E)~~  
 MOD 6 allégé de 7 jours  
 MOD 7  
 MOD 8 allégé de 2 jours  
 MOD 9 allégé de 3 jours  
 MOD 10 allégé de 3 jours

Deux stages de  
5 semaines  
 Un stage de  
7 semaines

#### TPAVF

MOD 1 allégé de 7 jours  
~~MOD 2 (D)~~  
 MOD 3  
 MOD 4  
~~MOD 5 (D)~~  
~~MOD 6 (D)~~  
 MOD 7  
 MOD 8  
 MOD 9 allégé de 1 jour  
 MOD 10 allégé de 3 jours

2 stages de  
5 semaines  
 1 stage de  
7 semaines

#### ASMS

##### (Agent de Service Médico-social)

MOD 1 allégé de 7 jours  
 MOD 2 allégé de 1 jour  
 MOD 3  
 MOD 4  
 MOD 5  
 MOD 6 allégé de 5 jours  
 MOD 7  
~~MOD 8 (E)~~  
 MOD 9 allégé de 3 jours  
 MOD 10 allégé de 3 jours

2 stages de  
5 semaines  
 1 stage de  
7 semaines

#### Bac Pro ASSP (réf.2011)

MOD 3  
 MOD 4  
 MOD 5  
 Autres modules (E)

2 stages de  
5 semaines

#### Bac Pro SAPAT (réf.2011)

MOD 3  
 MOD 4  
 MOD 5  
 MOD 8  
 MOD 9  
 MOD 10  
 Autres modules (E)

1 stage de  
4 semaines  
 2 stages de  
5 semaines

#### DEAP (réf. 2006)

MOD 1 allégé de 9 jours  
 MOD 2 allégé de 1 jour  
 MOD 3 allégé de 7 jours  
 MOD 4 allégé de 16 jours  
~~MOD 5 (E)~~  
~~MOD 6 (E)~~  
 MOD 7  
~~MOD 8 (E)~~  
~~MOD 9 (E)~~

2 stages de  
5 semaines  
 1 stage de  
7 semaines

1 stage de  
7 semaines pouvant être scindé  
en deux périodes

#### ARM (réf.2019)

##### (Assistant de régulation médical)

MOD 1  
~~MOD 2 (D)~~  
 MOD 3 allégé de 8 jours  
 MOD 4 allégé de 3 jours  
 MOD 5  
 MOD 6 allégé de 7 jours  
 MOD 7  
 MOD 8  
~~MOD 9 (E)~~  
 MOD 10 allégé de 5 jours

#### DEAP (réf. 2021)

MOD 1 allégé de 11 jours  
 MOD 2 allégé de 2 jours  
 MOD 3 allégé de 9 jours  
 MOD 4 allégé de 18 jours  
~~MOD 5 (E)~~  
~~MOD 6 (E)~~  
~~MOD 7 (E)~~  
~~MOD 8 (E)~~  
~~MOD 9 (E)~~  
~~MOD 10 (E)~~

Allègement ? « je ne viens pas à tous les cours (selon le référentiel antérieur), je viens à l'évaluation »

Dispense ? (D) « je ne viens pas aux cours, je viens à l'évaluation »

Equivalence ? (E) « je ne viens ni aux cours ni à l'évaluation »

### III. Calendrier en cours

<i>Ouverture des inscriptions</i>	<b>Lundi 16 février 2024</b>
<i>Clôture des inscriptions</i>	<b>Lundi 10 juin 2024 (minuit cachet de la poste faisant foi)</b>
<i>Examen des dossiers</i>	<b>Dès réception</b>
<i>Entretiens oraux</i>	<b>Du 26/06 au 28/06/2024</b>
<i>Publication des résultats d'admission</i>	<b>Lundi 05 juillet 2024 à 14h00</b>
<i>Date de rentrée</i>	<b>Lundi 26 août 2024 à 9h00 (Juillet 2025)</b>

**Tarif d'inscription**

**Pas de frais de sélection**

**60 places**

*Rentrée du 26 août 2024:*           **30**  
*Rentrée du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :*   **30**

Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis le **16 février 2024** sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir :

[www.ch-redon-carentoir.fr](http://www.ch-redon-carentoir.fr)

**Portes ouvertes**

7 rue Saint Conwoïon à Redon

**Vendredi 12 Avril 2024 :**  
- **14h à 16h pour les lycéens,**  
- **16h30 à 19h tous publics**

**Samedi 13 Avril 2024 :**  
- **09h à 14h tous publics**

## IV. TEMOIGNAGES

Je porte un autre regard sur ma façon de faire car les cours m'aident beaucoup ... je suis devenue plus observatrice, attentive ... je me sens plus confiante pour rentrer en relation ... j'ai plus confiance en moi grâce à la formation

*apprenant-e – septembre 2023 – à mi-parcours de formation*

La formation m'apporte des outils, j'apprends à prendre soin de moi en tant que professionnel-le.

*apprenant-e – septembre 2023 – à mi-parcours de formation*

Je commence à mieux saisir ce que je fais et ce que j'apprends grâce à la formation : donner du sens au « prendre soin d'une personne ».

*apprenant-e – septembre 2023 – à mi-parcours de formation*

Avant d'arriver en formation, j'avais des œillères sur mon lieu de travail, j'avais le sentiment de bien faire mon travail, je ne me posais aucune question sur mon savoir-faire et mon savoir être (quelquefois quand même) ... aujourd'hui, j'ai pris confiance en moi.

*apprenant-e – septembre 2023 - à mi-parcours de formation*

Apprendre à être soi dans la relation à l'autre

*apprenant-e – mars 2023 – en fin de formation*

J'ai trouvé ce que je recherchais à travers cette formation : des compétences professionnelles validées par un diplôme. L'inattendu est le lien créé avec les autres apprenants. Malgré les difficultés pendant la formation, j'ai senti du soutien également de l'équipe de formateurs.

*apprenant-e – mars 2023 – en fin de formation*

## V. GUIDE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



**Ne mets pas de freins à ta formation**



**L'IFAS  
t'ouvre les  
portes...**

Nous souhaitons, tout mettre en œuvre pour vous accompagner dans votre projet. Nous inscrivons notre démarche dans la politique régionale de formation des personnes handicapées qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la formation.

Nous avons réalisé ce guide afin de nous permettre de dialoguer simplement sur votre handicap, vous donner des repères pour entamer ce dialogue et vous permettre de suivre votre formation dans les conditions qui vous amèneront à développer les compétences nécessaires au métier d'aide-soignant.

Ce guide et l'identification des référents handicaps à l'IFAS permettront de nous interpeller à tout moment, de lever les freins au bon apprentissage et de vous professionnaliser en toute quiétude. Cette question peut se poser tout au long du parcours de formation, en raison de problématiques de santé, de problématiques sociales ou de handicap.

Les référents handicap : Gautier Isabelle et Fraslin Audrey

## PRÉPAREZ VOTRE ENTRÉE EN FORMATION

### **Des difficultés particulières ?**

Un entretien de positionnement, un échange sur votre parcours antérieur, l'identification d'une problématique de santé ou d'un handicap nous permettra de repérer ensemble les possibilités d'aménagements, et de nous assurer ensemble de la faisabilité du projet.

N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés avant l'entrée en formation, connaître les incidences de votre handicap, en parler facilement avec nous et savoir ce dont vous avez besoin est déjà une bonne étape de la professionnalisation et de la formation.

Mesurer l'adéquation entre votre réalité et votre projet de devenir aide-soignant sera certes le sujet de l'entretien mais pas uniquement, celle de votre projet nous intéresse, celle des conditions d'exercices du métier...

### **Avez-vous une reconnaissance administrative d'une situation de handicap? :**

Cette question peut se poser tout au long du parcours de formation, en raison de problématiques de santé, de problématiques sociales ou de handicap.

Lors de l'accueil en formation, il peut vous être demandé l'existence d'une reconnaissance administrative de votre handicap pour mieux cibler les aménagements et accéder à un certain nombre d'aides et de mesures liées au handicap pendant la formation et après la formation.

La demande de cette reconnaissance peut permettre aussi de nommer ce handicap afin de bénéficier de tout l'accompagnement nécessaire dans votre projet de formation.

Point de vigilance : même titulaire d'un titre de reconnaissance du handicap, vous n'avez pas obligation de nous en faire part, ou d'en avertir l'ensemble des intervenants du parcours de formation (formateurs, intervenants externes, stagiaires, employeurs pour les terrains de stages).

Vous pouvez informer uniquement le référent Handicap de l'IFAS (Mme GAUTIER Isabelle et/ou Mme FRASLIN Audrey).

## SÉCURISER VOTRE PARCOURS DE FORMATION

### Mettre en œuvre **des moyens de compensations** :

La compensation vise, par l'entremise d'aides techniques, humaines, organisationnelles à limiter les effets de votre situation afin que vous puissiez réaliser les mêmes actions ou participer comme tout à chacun dans le groupe. Les moyens mis en œuvre prendront en compte votre particularité.

Cependant même adaptée aucune compensation n'est et ne fera disparaître entièrement la difficulté, l'environnement de travail est en constante évolution, la mise en place de mesures peut être évolutive, certaines situations ne pourront pas être compensées. Plus nous préparons en amont les compensations possibles plus nous avons de chance de vous accompagner dans votre projet.

### Mise en œuvre **des aménagements** :

Les formations de droit commun doivent être accessibles à tous, moyennant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables, un aménagement va impliquer un ou des changements dans notre organisation.

### **Des adaptations pédagogiques** :

**Les rythmes** : sur la journée, la semaine, la totalité de la formation, besoin de pauses, gestion des absences.

**Les contenus**, les supports, la méthodologie, les outils : accessibilité des supports, choix de méthodes adaptées aux capacités du stagiaire.

**Evaluation** : accessibilité des supports d'évaluation, adaptation du temps, aide humaine, mise à disposition de matériel informatique, technique...passage d'examen en salle isolée, adaptation de la présentation des sujets

Environnement matériel et social.

**Accessibilité des locaux** (à l'externe et dans les locaux), matériel adapté, équipe, groupe sensibilisé.

### **Nous souhaitons** :

Assurer votre accompagnement et votre suivi tout au long de la formation.  
Faire des points réguliers avec vous et l'équipe pédagogique.

Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements au moyen des compensations mises en place.

Anticiper les difficultés sur les lieux de stage.

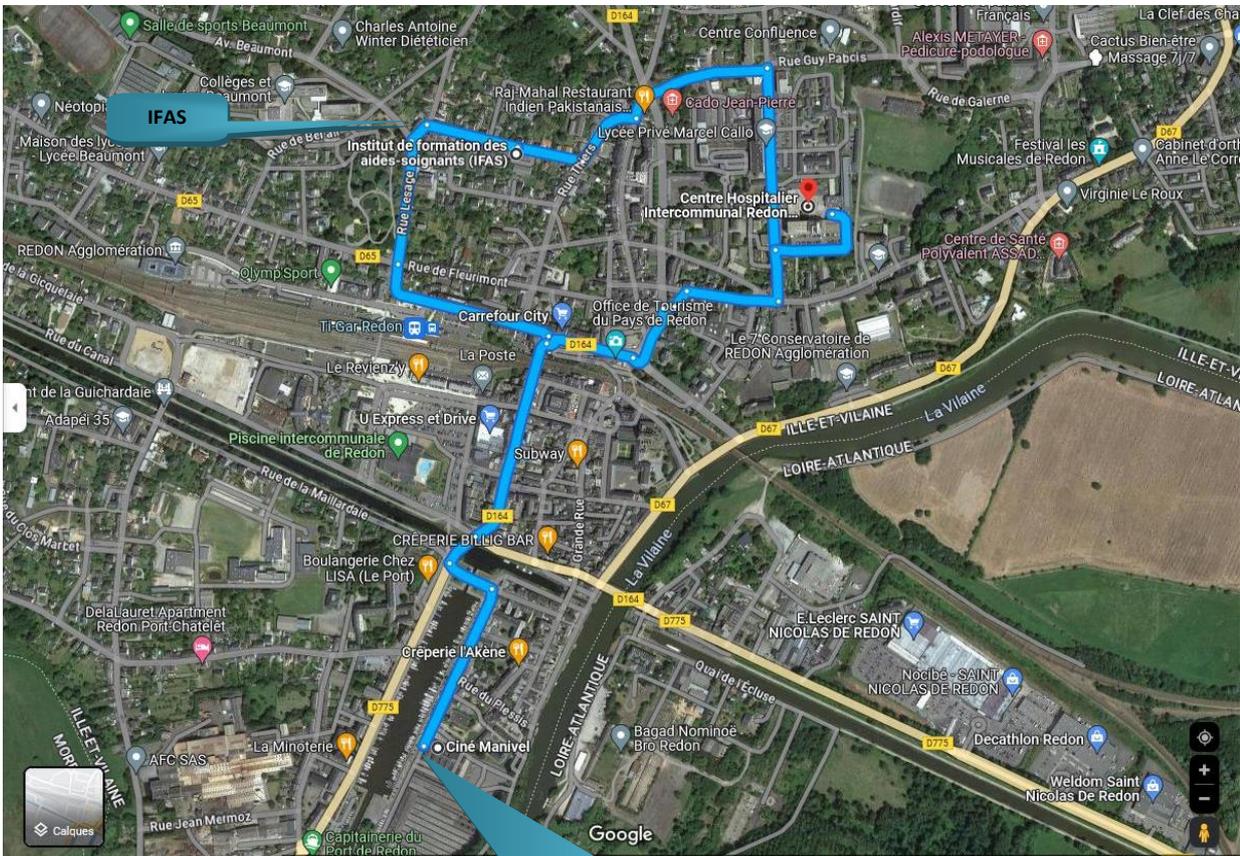
Eviter toute rupture ou abandon de formation parce que les conditions seraient trop difficiles

## Les stages :

Nous allons vous accompagner individuellement dans votre posture sur le lieu de stage : parler ou non de votre handicap, anticiper et faciliter votre arrivée. Par ailleurs, vous bénéficierez des mêmes temps de préparation que les autres apprenants.

<b>Les difficultés le plus souvent ressenties</b>	<b>Des pratiques et points d'appui pour argumenter auprès de la personne et de l'employeur</b>
J'aborde ou pas le fait que je suis en situation de handicap? surtout si mon handicap n'est pas visible	Il n'y a aucune obligation à aborder la question du handicap... Mais, s'il risque d'y avoir des incidences sur le poste, mieux vaut en parler le plus tôt possible  Le handicap sera abordé si des besoins en matière d'aménagement sont exprimés
Comment j'en parle ?  Même quand il n'y a pas besoin d'aménagement	Nécessité que la personne ait accepté son handicap pour en parler (bonne connaissance de ses limitations, de ses besoins et de ses atouts)  Importance de préparer la personne à aborder cette question lors de l'entretien. Parler d'abord de ses atouts et compétences pour le poste, lorsque l'on parle de ses difficultés, on met en avant les possibilités d'aménagement plutôt que les incapacités, la contre-indication.

## VI. PLAN D'ACCES



Salle de formation supplémentaire :  
12 quai Jean Bart à l'arrière du Ciné Manivel



L'EQUIPE FAIT LE PARI SUR CHACUN  
D'ENTRE VOUS POUR APPRENDRE A PRENDRE  
SOIN DE LA PERSONNE.